

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 février 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

20 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, M. VOIMENT Alexandre à Mme Céline CIVES.

Excusés :

M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-006

**Réhabilitation du site du Caudebecquet
Mise à disposition de la parcelle 659 AM 345**

L'Agglomération Caux Seine souhaite développer le potentiel économique du secteur et de son territoire en permettant l'extension de la Zone d'activités de Caudebec/Saint-Wandrille sur une douzaine d'hectares. Néanmoins, ce secteur a été identifié comme zone humide d'après une expertise écologique et les données de la DREAL Normandie. Au total, ce sont 8,60 ha de zones humides qui seront considérées comme détruites par le projet. Des mesures compensatoires sont donc incontournables. Des propositions de mesures compensatoires ont ainsi été proposées aux services de l'Etat. Parmi ces propositions, la réhabilitation du Caudebecquet, site s'étendant sur 9,68 hectares et dont la majorité est déjà humide, a été validée.

Le site se compose des éléments suivants :

- Une peupleraie sur 3,1 ha, dans un état sanitaire mauvais et qui a été exploitée en 2020
- Deux bassins de lagunage de la STEP de Saint-Wandrille-Rançon sur 1,2 ha
- Des boisements rivulaires au nord et en rive des rivières sur 4 ha
- Deux cours d'eau : la Rançon et la Fontenelle sur respectivement 550 et 685 ml
- Des friches, chemins, rivières

La parcelle 659 AM 345, où sont situés les 2 bassins de lagunage, appartient à la commune de Rives-en-Seine et pour l'aménagement il est nécessaire qu'elle soit mise à disposition de Caux Seine pendant la durée d'exploitation de la zone d'activités de Saint Wandrille.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à signer la convention et tout autre document relatif à la mise à disposition de la parcelle 659 AM 345 au profit de l'Agglomération Caux Seine.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

Didier Boquet